

Bilan des travaux 2020-2021



TABLE GIRT 062

Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière



Table des matières

Rôles et mandats.....	3
Rencontres	3
Harmonisation des secteurs d'interventions commerciaux.....	3
Harmonisation des secteurs d'interventions non commerciaux	4
Synthèse des mesures d'harmonisation	6
Accès au territoire.....	6
Communication.....	7
Habitat faunique terrestre	8
Maintien d'infrastructures.....	8
Maintien du potentiel acéricole.....	9
Milieu aquatique et qualité de l'eau.....	9
Optimisation de la planification forestière.....	9
Paysage	9
Période d'opérations – Quiétude.....	11
Transport de bois – Sécurité des utilisateurs	12
Transport des bois – Quiétude.....	12
Fermeture de chemin dans le cadre des PAFI.....	13
Harmonisation antérieure de secteurs d'interventions.....	13
Consultations publiques.....	14
Réalisations 2020-2021	14
Administration de la Table GIRT.....	14
Acquisition de connaissances et documentation d'enjeux	14
Échange d'informations, partage et transfert de connaissances	14
Bilan 2020-2021 de la Table GIRT 062.....	16
Rôle des délégués	16
Travaux de la Table GIRT 062	16
Réalizations	16
Défis.....	16
Annexe I	17
Résultats du sondage annuel – Harmonisation 2020-2021.....	17

Rédaction
Révision linguistique et mise en page

Claudine Ethier
Catherine Lavallée

Ingénieure forestier
Secrétaire PADF

Rôles et mandats

La Table GIRT est une entité consultative qui réagit aux plans d'aménagement forestier intégré proposés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Sa mise en place répond à l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, qui décrit également ses principaux mandats :

- Assurer la prise en compte des intérêts des personnes et organismes concernées par l'aménagement durable des forêts;
- Proposer des objectifs locaux d'aménagement durable;
- Convenir de mesures d'harmonisation des usages;
- Proposer un mécanisme de règlement des différends.

Rencontres

Les rencontres de la Table GIRT 062 favorisent l'échange d'information et la mise en commun de l'expérience mais aussi de l'expertise des différents partenaires. En raison des mesures sanitaires liées à la Covid-19, toutes les rencontres se sont déroulées par vidéoconférence.

- 1 journée complète (100% des rencontres avec double quorum)
- 5 demi-journées (100% des rencontres avec double quorum)
- 1 demi-journée réservée à la présentation de la Stratégie nationale de production de bois
- 1 demi-journée réservée à l'intégration des nouveaux délégués

Harmonisation des secteurs d'interventions commerciaux

Les prises de décision à la Table GIRT 062, incluant l'adoption des mesures d'harmonisation des secteurs d'intervention, se concluent par consensus uniquement. Il n'existe aucun mécanisme de vote. Au cours de l'année 2020-2021, 24 secteurs d'intervention ont été harmonisés.

Un processus de règlement des différends a été déclenché pour le secteur GAUGER.

Municipalité	Territoire	Secteur d'intervention
Sainte-Émélie-de-l'Énergie		PROHON_JOBERT_AJOUT
Notre-Dame-de-la Merci	Parc régional de la Forêt Ouareau	COEUR
Saint-Damien et Saint-Zénon	ZEC des Nymphes et Pourvoirie Domaine du Renard Bleu inc.	JACQUES (chemins seulement)
Saint-Zénon	ZEC des Nymphes, Pourvoirie Au pays de Réal Massé et Pourvoirie St-Zénon	COULEUVRE_hiver
Saint-Michel-des-Saints		PÉPÈRE_HÉTU
Mandeville	Réserve faunique Mastigouche	SIOUX
Territoire non organisé	ZEC des Nymphes	JUSTINE_RAIMBAULT



	ZEC Lavigne	NELLAN_HETU (BMMB)
	Réserve faunique Rouge-Matawin	DERNAJOU
		DIX_MILLES
		HAREL
		MOLLEUR
		PECHINA
		THIBOUTOT
	Réserve faunique Rouge-Matawin ZEC Boullé	PIJART_RUISSEAU_PIERRON
	Réserve faunique Rouge-Matawin Pourvoirie Vent de la Savane	RAMDEUR
	ZEC Boullé	CAPITAINE
		FLORENCE (BMMB)
	ZEC Boullé, ZEC Collin Pourvoirie du Milieu	BRUNEAU
	ZEC Boullé, ZEC Collin	BOULAY_CACHE
	ZEC Collin	GAUGER
	ZEC Collin et Pourvoirie Pignon Rouge	JIM_ET_JOS
		ALEC (BMMB)
		PELLETIER

Harmonisation des secteurs d'interventions non commerciaux

Les travaux sylvicoles non commerciaux peuvent inclure de la préparation de terrain, de la plantation et du débroussaillage.

Travaux culturels de remise en production

Perturber le sol pour créer un environnement favorable à la régénération OU reboiser afin d'accélérer la régénération.

Travaux culturels de peuplements régénérés

Débroussailler une partie des arbres pour diminuer la compétition et améliorer la croissance OU élaguer les branches pour améliorer la qualité du bois



Municipalité	Territoire	Secteur d'intervention
Notre-Dame-de-la-Merci	Parc régional de la Forêt Ouareau	TORTUE
Saint-Michel-des-Saints		SAINDON
	Parc régional du lac Taureau	VILLAGE_BARRAGE
Saint-Zénon		POISSON
	ZEC des Nymphes	GRAINS
		STANISLAS
Saint-Michel-des-Saints et Territoire non organisé	Parc régional du lac Taureau Réserve faunique Mastigouche	BAIE_BOUTEILLE
	Parc régional du lac Taureau	LAC_DU_BARRAGE
Territoire non organisé	Pourvoirie du Milieu	BEAULIEU
		MURRAY
	Pourvoirie du Milieu et ZEC Boullé	ROULIN_PUITS
		ROULIN_SABOJ
	ZEC Boullé	BENT
		HEURTIN_PUITS
		HEURTIN_SABOJ
	ZEC Boullé et ZEC Collin	RUISSEAU_PIERRON
	Réserve faunique Rouge-Matawin ZEC Boullé	PIERRON_NORD
		PIERRON_SUD
	Pourvoirie Vent de la Savane ZEC Collin	HERELLE
	ZEC Collin	THOMELIN
	ZEC Lavigne	LAC_DOUBLE
		RICHARD
	Réserve faunique Rouge-Matawin	MATAWIN
ODELIN		
	DARGIE	

		DUBEAU
		DUSSAULT
		LÉGARÉ_SUD
		LONEY
		SABERT

Synthèse des mesures d'harmonisation

L'harmonisation des secteurs d'intervention est réalisée par le MFFP en compagnie des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement. Les utilisateurs du territoire forestier ou leur représentant sont rencontrés afin de convenir des mesures répondant le mieux à leurs préoccupations.

Accès au territoire (46 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Améliorer l'accès au territoire après la période d'opérations forestières	Favoriser l'implantation d'un chemin carrossable. Interdire l'utilisation d'un pont temporaire pour traverser un cours d'eau pour un chemin implanté dans le cadre de la réalisation des travaux.	
Créer une synergie entre les travaux d'aménagement forestier et le développement d'un nouvel accès au territoire	Discuter avec l'utilisateur concerné de la possibilité de contribuer au développement d'un nouvel accès au territoire.	
Maintien de l'intégrité des limites des territoire fauniques structurés	Maintenir une lisière boisée à la limite d'un territoire, d'une zone, ou d'une infrastructure.	
Maintien ou amélioration de l'état des chemins multiusages	Moduler le calendrier de transport des bois (semaine/fin de semaine; jour/nuit). Convenir d'une modalité particulière d'entretien d'un chemin multiusage	Article 64 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) – Carrossabilité.



pendant les travaux (calendrier nivelage, rechargement, abrasif, etc.).

Pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.

Restreindre l'accès au territoire après période d'opération forestière

Éviter de construire de nouveaux chemins forestiers dans une zone désignée.

Favoriser l'implantation d'un chemin non carrossable.

Maintenir une lisière boisée à la limite d'un territoire, d'une zone, ou d'une infrastructure.

Ne pas effectuer l'entretien d'un tronçon de chemin multiusage

Communication (30 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Augmenter la prévisibilité des travaux d'aménagement forestier	<p>Communiquer l'avancement des travaux périodiquement pendant les travaux ou à un moment précis des opérations.</p> <p>Communiquer un élément spécifique à un moment précis des opérations.</p> <p>Transmettre périodiquement le calendrier des travaux (municipalité, gestionnaire de territoire faunique structuré, association de lac).</p>	<p>Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.</p> <p>Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières quinze jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.</p>
Augmenter la prévisibilité du transport de bois	<p>Communiquer un élément spécifique à un moment précis des opérations.</p> <p>Contacter le représentant des utilisateurs concernés à une date fixe excédant l'avis de 15 jours obligatoire</p>	

(municipalité, gestionnaire de territoire faunique structuré, club VHR, association de lac).

Transmettre périodiquement le calendrier du transport des bois (municipalité, gestionnaire de territoire faunique structuré, association de lac).

Habitat faunique terrestre (20 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Maintien des caractéristiques d'une habitat pour la faune	<p>Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de récolte pour assurer la connectivité entre les forêts matures/couverts fermés/milieux humides.</p> <p>Moduler le traitement sylvicole afin de maintenir les caractéristiques spécifiques d'un habitat faunique.</p> <p>Moduler le traitement sylvicole pour assurer la connectivité entre les forêts matures/couverts fermés/milieux humides.</p>	Article 153 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) - Protection de la régénération et des sols

Maintien d'infrastructures (14 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Créer une synergie entre les travaux d'aménagement forestier et le développement d'infrastructures	Discuter avec l'utilisateur concerné de la possibilité de contribuer au développement d'une nouvelle infrastructure.	
Préserver les infrastructures en place (sentier, affiche, construction sommaire, etc.)	<p>Maintenir les panneaux d'information/les affiches de désignation de territoire/les balises de sentier en place ou les réinstaller après les travaux.</p> <p>Protéger des sentiers non couverts par la réglementation en vigueur.</p>	Articles 17 et 18 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) - Protection de certains sentiers.

Maintien du potentiel acéricole (6 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Maintenir ou améliorer le rendement ou le potentiel acéricole	La prise en compte du potentiel acéricole dans l'harmonisation des usages sera effectuée à la suite des travaux du comité de travail mis sur pied à cet effet.	

Milieu aquatique et qualité de l'eau (17 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Éviter l'augmentation des débits de pointe	Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de récolte pour diminuer l'aire équivalente de coupe. Moduler le traitement sylvicole afin pour diminuer l'aire équivalente de coupe.	
Prévenir et contrôler l'érosion des sols et le ruissellement de sédiments		Articles 25 à 46 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) - Lit des lacs et des cours d'eau, milieux humides boisés et non boisés, sédimentation, orniérage.

Optimisation de la planification forestière (5 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Optimisation de la planification forestière	Moduler le traitement sylvicole	Bonifier le patron de récolte selon la grille de gestion des écarts de la Table GIRT 062.

Paysage (79 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Maintien de l'intégrité du paysage en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau	Élargir la lisière boisée prévue au RADF (largeur fixe). Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de coupe le long ou à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau pour réduire l'impact visuel des travaux	Articles 7 et 8 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) - Lisière boisée.



(après analyse de paysage ou visite de terrain).

Moduler le traitement sylvicole le long ou à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain).

Ne pas effectuer de récolte dans la lisière boisée prévue au RADF.

Maintien de l'intégrité du paysage le long d'un aménagement récréatif ou visible à partir de celui-ci (site de villégiature, camping, sentier, belvédère, etc.)

Élargir la lisière boisée prévue au RADF pour en assurer l'opacité (largeur variable).

Hâter le suivi de la régénération après la récolte et effectuer rapidement les travaux sylvicoles non commerciaux nécessaires.

Hâter les travaux de remise en état du sol et de dégagement des débris après la période de dégel.

Minimiser la création d'ouverture le long d'un sentier.

Moduler la méthode de récolte le long ou à proximité d'un aménagement récréatif pour réduire l'impact visuel des travaux.

Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de coupe le long ou à proximité d'un aménagement récréatif pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain).

Moduler le traitement sylvicole le long ou à proximité d'un aménagement récréatif pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain).

Ne pas effectuer de récolte dans la lisière boisée prévue au RADF.

Articles 7 et 8 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) - Lisière boisée.

Dans la lisière boisée conservée de chaque côté des sentiers identifiés, aucune récolte n'est effectuée dans la portion de 0 à 10 m du sentier. La récolte partielle maximale permise par le RADF dans ces lisières boisées ainsi que les modalités s'y appliquant est effectué dans la portion de 10 à 30 m du sentier, afin d'en assurer l'opacité.

Maintien de l'intégrité du paysage le long d'un chemin

Maintenir une lisière boisée le long d'un chemin multiusage (largeur fixe ou variable).



Minimiser la création d'ouverture le long d'un chemin.

Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de coupe pour réduire l'impact visuel des travaux le long ou à proximité d'un chemin multiusage (après analyse de paysage ou visite de terrain).

Moduler le traitement sylvicole pour réduire l'impact visuel des travaux le long ou à proximité d'un chemin multiusage (après analyse de paysage ou visite de terrain).

Maintien de l'intégrité du paysage visible à partir d'un camp de trappe

Moduler le patron de récolte/positionner les séparateurs de coupe pour réduire l'impact visuel des travaux le long ou à proximité d'un chemin multiusage (après analyse de paysage ou visite de terrain).

Maintien de l'intégrité du paysage visible à partir d'un site de villégiature

Élargir la lisière boisée prévue au RADF (largeur fixe).
Moduler le traitement sylvicole à proximité d'un site de villégiature pour réduire l'impact visuel des travaux (après analyse de paysage ou visite de terrain).

Article 27 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) - Lisière boisée.

Articles 7 et 8 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) - Lisière boisée.

Période d'opérations - Quiétude (8 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Cohabitation avec les usagers sur les chemins multiusage	Moduler le calendrier de transport des bois (semaine/fin de semaine; jour/nuit).	
Quiétude des utilisateurs	Moduler le calendrier des opérations forestières (semaine/fin de semaine; jour/nuit). Répartir la réalisation des travaux sur plus d'une année.	

**Quiétude
pendant la
période de
chasse**

Arrêter les travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.

Transport de bois – Sécurité des utilisateurs (19 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Cohabitation avec la motoneige	<p>Éviter de faire cohabiter la motoneige et le transport forestier (tablier, voie de contournement, calendrier de transport, etc.)</p> <p>Mettre en place de la signalisation routière au-delà des exigences réglementaires sur un tronçon désigné de chemin multiusage (croisement de chemins, sortie des bois, etc.).</p>	
Cohabitation avec les usagers sur les chemins multiusages	<p>Mettre en place de la signalisation routière au-delà des exigences réglementaires sur un tronçon désigné de chemin multiusage (croisement de chemins, sortie des bois, etc.).</p>	<p>Article 63 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) – Signalisation.</p>
Cohabitation avec les VHR		<p>Mettre en place de la signalisation routière au-delà des exigences réglementaires sur un tronçon désigné de chemin multiusage (croisement de chemins, sortie des bois, etc.).</p>

Transport des bois - Quiétude (15 mentions)

Enjeux	Mesures d'harmonisation SPÉCIFIQUES	Mesures d'harmonisation GÉNÉRIQUES
Cohabitation avec les usagers sur les chemins multiusages	<p>Fixer des modalités de conduite au-delà des exigences réglementaires sur un tronçon désigné de chemin multiusage.</p> <p>Moduler le calendrier de transport des bois (semaine/fin de semaine; jour/nuit).</p> <p>Moduler l'horaire de transport des bois (semaine/fin de semaine; jour/nuit).</p>	

Fermeture de chemin dans le cadre des PAFI

Depuis 2006, il est possible pour le MFFP de fermer un chemin sur les terres du domaine de l'État. Un citoyen, une entreprise ou un organisme peut adresser une demande de fermeture temporaire ou permanente d'un tel chemin, en vertu de l'article 11.3 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (M-25.2).

Les demandes de fermeture, présentées dans le cadre des travaux effectués relativement aux plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), sont soumises à la Table GIRT 062 pour y convenir d'ententes et de mesures d'harmonisation à appliquer.

- NELLAN_HETU (24 mars 2021) – avis défavorable

Harmonisation antérieure de secteurs d'interventions

Voici la liste des secteurs d'interventions harmonisés mais non récoltés au cours des dernières années.

Municipalité	Territoire	Secteur d'intervention
Sainte-Émélie-de-l'Énergie		LE PROHON
	ZEC Lavigne	JOBERT (BMMB)
Sainte-Émélie-de-l'Énergie Saint-Côme	ZEC des Nymphes	CASTOR
		LALA_DIURNE
Saint-Donat		L'ENFANT_RAQUETTE
Saint-Zénon	Pourvoirie Au pays de Réal Massé ZEC des Nymphes	LAC_DES_ÎLES (BMMB)
Mandeville	Réserve faunique Mastigouche	VISON
Territoire non organisé	Pourvoirie Pignon Rouge Pourvoirie du Milieu	AULNAIES
	Parc régional du lac Taureau	POSTE_EST
		RIVIÈRE_DU_POSTE
	ZEC Lavigne Pourvoirie du lac Croche	BELISLE
		VERCHÈRES
	Réserve faunique Mastigouche	CONSTRAINTES_BOUTEILLE
	ZEC Boullé	CHANTIER
		MARINGOUIN
		OPIKWI
ZEC Collin	BORY	



		RIVIÈRE_DU_MILIEU
	Pourvoirie Pignon Rouge ZEC Collin	JIM_ET_JOS
	Réserve faunique Rouge-Matawin	HAREL
		MOLLEUR
		GUENARD
		PEKAN

Consultations publiques¹

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), l'instance responsable de la composition et du fonctionnement de la table GIRT a le mandat de mener des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels préparés par le ministère pour chaque unité d'aménagement.

- Aucune consultation publique en 2020-2021

Réalizations 2020-2021

Administration de la Table GIRT

- Modifications des [règles et modalités de fonctionnement de la Table GIRT 062](#)
 - Frais de déplacement et de représentation
 - Siège observateur réservé à l'Association forestière de Lanaudière
- Amélioration de la [cartographie en ligne](#) incluant le suivi des travaux forestiers
- Actualisation du [site Internet de la Table GIRT 062](#) afin de rendre plus accessibles les données les plus consultées
- Élaboration et adoption d'un plan de travail de la Table GIRT 062 pour l'année 2021-2022

Acquisition de connaissances et documentation d'enjeux

- [Lettre ouverte à propos de la concertation forestière régionale](#)
- Comité de travail – Acériculture (en cours de réalisation)
- Comité de travail – Hautes valeurs de conservation

Échange d'informations, partage et transfert de connaissances

- **Prévisibilité de la planification forestière et processus d'harmonisation – Révision des processus cadres** – François Lapalme et Ariane Tremblay-Daoust. MFFP
- **La Granaudière** – Nicolas Blanchette, INCOS Strategies

¹ Tous les rapports de consultations sont disponibles au <http://foretlanaudiere.org/consultations-publiques/>



- **Amélioration de l’acceptabilité sociale de l’aménagement forestier au Québec par le développement de la démarche participative des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), Présentation des résultats de la phase I** – Annie Montpetit, Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l’Outaouais (TRGIRTO)
- **Révision ciblée du régime forestier**, François Lapalme, MFFP
- **Résultats de l’audit FSC 2020, réalisé par Nepcon** – Mathieu Dufresne, Scierie St-Michel
- **Forêt à haute valeur de conservation, réalisé par Nova Sylva** – Mathieu Dufresne, Scierie St-Michel
- **Stratégie nationale de production de bois** - MFFP
- **Retour sur la période de la chasse aux chevreuils, Automne 2020** – Yannick Bilodeau, MFFP
- **Plan de connectivité de Lanaudière²** – Michel Lebœuf, Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière

² Pour consulter le [diaporama](#) et pour [écouter en différé sur YouTube](#)

Bilan 2020-2021 de la Table GIRT 062

Cette section provient du sondage ayant été transmis à l'ensemble des délégués et des substituts membres de la Table GIRT 062. Les conclusions de ce sondage permettent à la coordination de la Table d'évaluer le travail accompli dans un souci d'amélioration continue.

Rôle des délégués

La tenue d'une rencontre d'introduction pour les nouveaux délégués, traitant des fonctions de la Table et du processus général de la planification forestière permet à chaque membre de bien comprendre son rôle. La présentation des différentes économies de la forêt et de leurs interactions avec la planification forestière aide à mieux comprendre le rôle des différents membres de la Table GIRT.

Travaux de la Table GIRT 062

Afin de s'assurer que les travaux et décisions de la Table GIRT prennent en considération les préoccupations de l'ensemble des groupes d'intérêt, il serait avantageux de colliger les intérêts de chaque groupe d'utilisateur. Afin d'éviter que les discussions de la Table GIRT ne s'éloignent des enjeux réels, il pourrait être pertinent d'identifier les mécanismes permettant aux délégués de recevoir les préoccupations du groupe d'utilisateurs qu'il représente. L'identification d'un tel mécanisme permettrait aux utilisateurs de mieux communiquer avec leur délégué.

Les nombreux utilisateurs du territoire forestier public ont des préoccupations à différents niveaux de planification. Afin de rejoindre l'ensemble de ces préoccupations, la Table GIRT doit s'assurer de diriger ses travaux à la fois au niveau opérationnel (à l'échelle d'un secteur) et au niveau tactique (à l'échelle du territoire).

Réalisations

Selon les délégués de la Table GIRT, les grandes réalisations de l'année 2020-2021 sont les suivantes :

- La **concertation** des intervenants
- La **communication** entre les membres de la Table GIRT ainsi que le climat d'échanges respectueux.
- L'implication directe des utilisateurs du territoire dans le processus d'**harmonisation des secteurs** d'interventions forestières
- Le maintien du processus régional d'harmonisation en contexte de pandémie
- La mise sur pied d'un sous-comité de travail dédié au développement du **potentiel acéricole**.
- La création d'outil pour soutenir l'harmonisation, dont **la carte en ligne et le tableau de suivi des travaux forestiers**.

Défis

Selon les délégués de la Table GIRT, les défis de l'année 2020-2021 sont les suivants :

- Le maintien du **fonctionnement de la Table GIRT en contexte pandémique**
- Le maintien des travaux de la Table GIRT relatifs aux **enjeux régionaux d'utilisation multiusage** du territoire forestier public
- La communication entre le milieu forestier et les autres utilisateurs de la forêt
- La **méconnaissance du rôle de la Table GIRT** et la perception du public face à l'aménagement forestier et aux efforts de concertation
- Le **recoupement de différents enjeux liés au territoire forestier public et à ses ressources, sans que la Table GIRT ne puisse s'y impliquer directement** (aires, protégées, transport lourd sur les chemins municipaux, développement et mise en valeur des autres ressources de la forêt, etc.)



Annexe I

Résultats du sondage annuel – Harmonisation 2020-2021

Destiné aux utilisateurs



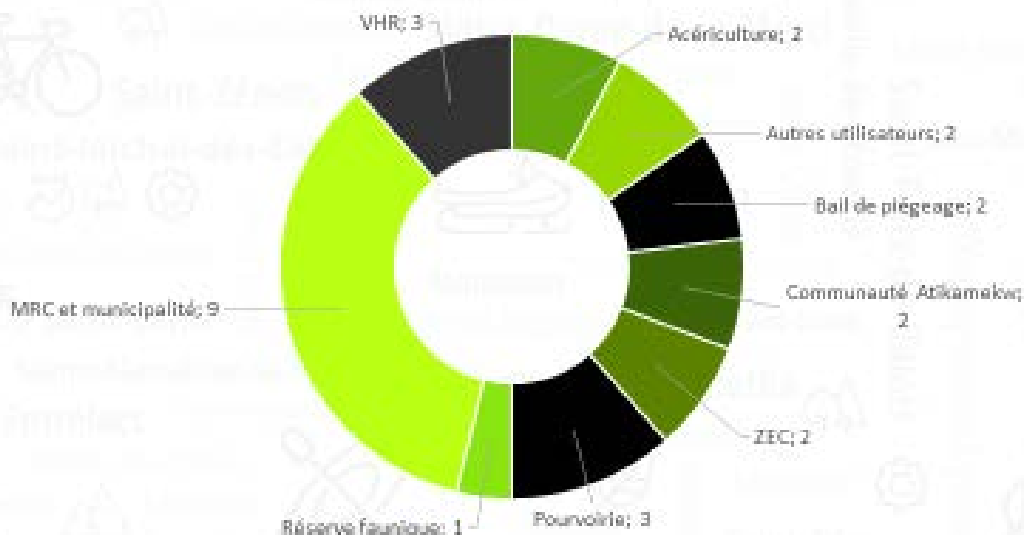
Bilan d'harmonisation 2020-2021

Questions aux utilisateurs



Question 1

À quelle catégorie d'utilisateurs appartenez-vous ?



Réponses obtenues : 26 - Question(s) ignorée(s) : 0





TABLE GIRT 062
Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière

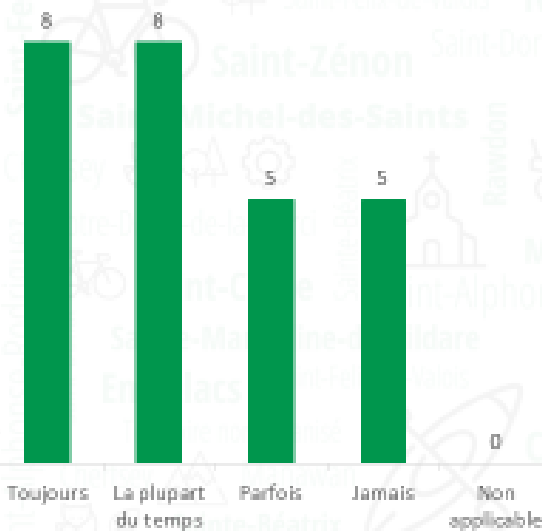
Mesure d'harmonisation générale Avis de début des travaux

Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières 15 jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.



Question 2

Le responsable des opérations est-il entré en contact avec vous avant ou pendant les opérations pour lesquelles vous étiez concerné ?



Réponses obtenues : 26 Question(s) ignorée(s) : 0

Commentaires:

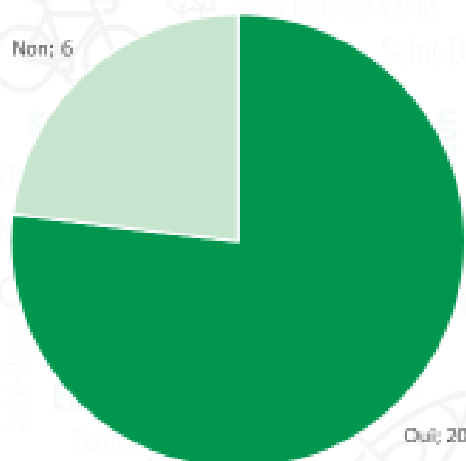
- On a eu une bonne entente, jusqu'à ce qu'ils fassent un chemin dont ils n'avaient pas l'autorisation
- J'ai indiqué « La plupart du temps » car des communications ont souvent lieu directement avec les directeurs d'établissements pour lesquels je ne suis pas impliqué mais de façon générale, le processus est bien respecté
- Une fois
- Échange de courriel pour le début des travaux
- BMMB
- Le changement de représentants à la TGIRT a malheureusement causé un manque de communication
- Lorsque c'était nécessaire, ça été fait





Question 3

L'avis de 15 jours avant le début des travaux vous a-t-il été utile ?



Commentaires:

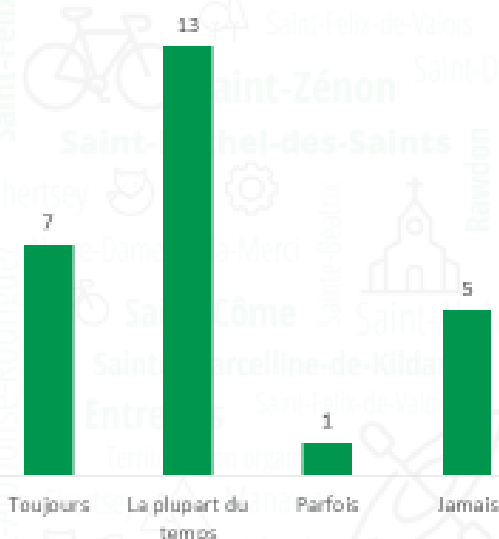
- La 2^e année, je n'ai pas eu d'avis mais je savais qu'ils arrivaient bientôt
- Non, puisque nous ne l'avons jamais reçu
- Pour la coupe 2017, oui par lettre
- Oui, c'est très utile car ça m'a sécurisé

Réponses obtenues : 26 Question(s) ignorée(s) : 0



Question 4

L'avis comprend toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des travaux (nom et coordonnées du responsable de chantier, plan de coupe proposé avec voie forestière à construire ou à améliorer ainsi qu'un calendrier des opérations).



Commentaires

- Ils ont vraiment de la difficulté à prévoir les dates d'opérations... surtout la date de fin des travaux... j'ai encore essayé de mettre une date limite pour un chantier qui commence l'an prochain et ils ne peuvent pas me dire quand ils ferment le chantier... comme là, j'ai le chantier [...], ça fait 2 ans que ça n'a pas bougé et les fossés ne sont pas nettoyés et les andains ne sont pas faits... c'est trop long... et là, ils m'ont dit qu'ils venaient bûcher cet hiver ce qui reste... Donc, moi je trouve qu'ils n'ont pas terminé le secteur assez vite et là qu'ils reviennent quand bon leur semble... une chance que c'est en hiver !! Je ne sais pas s'ils vont faire les chemins selon notre entente d'harmonisation... J'en doute selon ce qu'il m'a dit l'autre fois...
- Pour la coupe 2017, non mais, pour la nouvelle coupe 2021-2022, j'ai eu des informations par [le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs].

Réponses obtenues : 26 Question(s) ignorée(s) : 0



TABLE GIRT 062

Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière

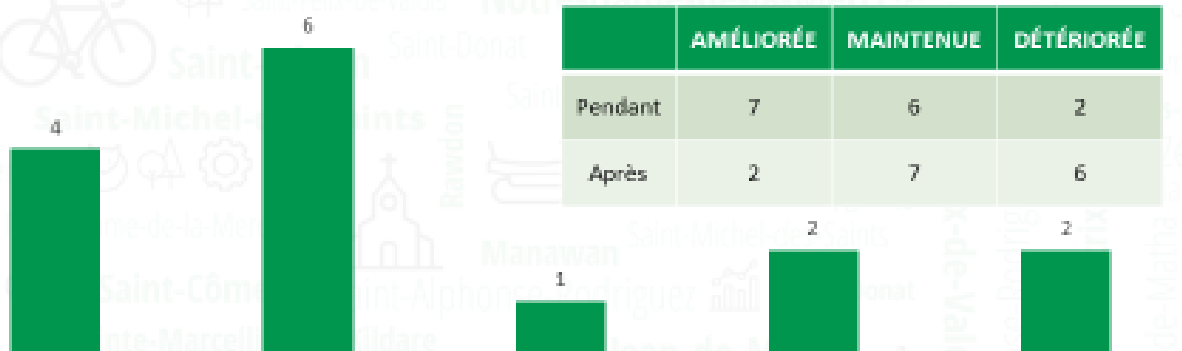
Mesure d'harmonisation générale Infrastructures

En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. *Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.



Question 5

Pour les chemins vous concernant, avez-vous été en mesure de définir l'état initial à maintenir avec le responsable des opérations avant le début des travaux ?



J'ai rencontré le responsable des opérations et nous avons convenu clairement de l'état initial des chemins.

Je n'ai pas rencontré le responsable des opérations, mais nous avons tout de même convenu clairement de l'état initial des chemins

J'ai rencontré le responsable des opérations, mais nous ne sommes pas arrivés à un accord sur l'état initial des chemins.

Je n'ai pas rencontré le responsable des opérations et nous ne sommes pas arrivés à un accord sur l'état initial des chemins.

Ne sais pas / Ne s'applique pas

Réponses obtenues : 16 Question(s) ignorée(s) : 11





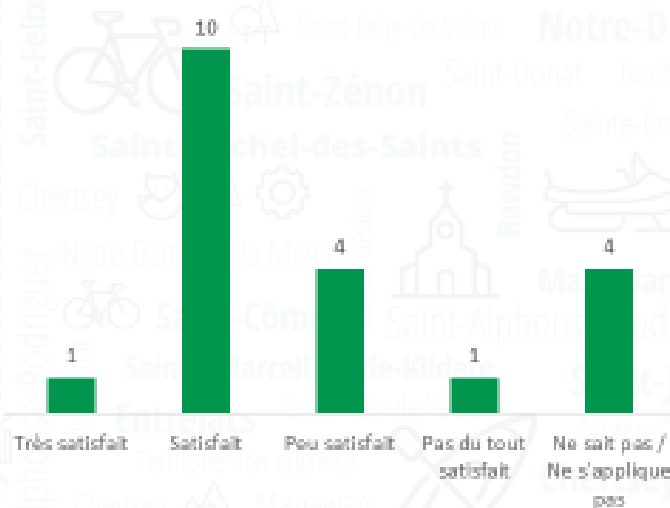
Commentaires

- En général, les bases de chemins sont améliorées avec les opérations... c'est le coup de gradeur à la fin des travaux qui devrait être de mise et une norme.... ce qui n'est presque jamais fait
- Les deux parties connaissent généralement l'état du chemin initial sont avoir à se rencontrer pour en discuter.
- Par conférence pour 2021-2022
- Note 1: Il est rare que l'état initial soit confirmé sur le terrain, plus souvent qu'autrement, l'état final est mieux. Ceci dû au fait qu'un coup de nivelage est la plupart du temps passé pour assurer le respect de cette mesure.
- Note 2: En ma connaissance, la notion de désensablage des chemins forestiers est une idéologie qui n'a pas encore franchi les frontières théoriques. Je ne connais aucun chemin de gravier sur lequel des abrasifs ont été ramassés. À noter que la plupart du temps, le matériel utilisé est rapidement incorporé à la surface de roulement. Il en va autrement bien sûr pour les routes pavées.



Question 7

Êtes-vous satisfait de l'application de cette mesure ?



Réponses obtenues : 20 Question(s) ignorée(s) : 6

Commentaires:

- Un coup de gradeur devrait être donné après la sortie du bois dans toutes les fourches pour remettre la pente d'écoulement des eaux à jour et préserver le chemin des grandes pluies.
- Situation assez variable d'un chantier à l'autre mais des rappels pour la remise en état sont souvent nécessaires avec plus ou moins de succès. Dans certains cas, oui la situation s'est améliorée, maintenue mais aussi détériorée d'où la réponse "maintenue" au point 2.
- Pour 2017, pour 2021-2022 en attente
- Chemin pas assez résistant, pente forte 20 % et à haut risque





TABLE GIRT 062

Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière

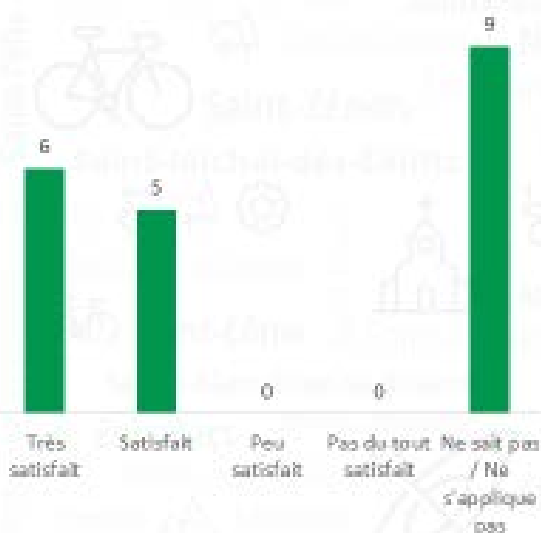
Mesure d'harmonisation générale Période de chasse

Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi sur conservation et la mise en valeur de la faune pour cette zone.



Question 8

Êtes-vous satisfait de l'application de cette mesure ?



Commentaires:

- En général, c'est respecté...
- Des discussions ont souvent tout de même lieu pour répondre au besoin des BGAs.
- Aucun impact sur la motoneige

Réponses obtenues : 20 Question(s) ignoré(s) : 6





TABLE GIRT 062

Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière

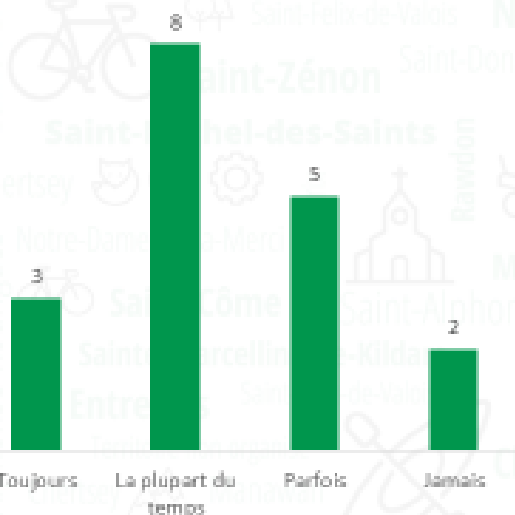
Mesure d'harmonisation générale BMMB

Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérissseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.



Question 9

L'enchérissseur est-il entré en contact avec vous avant les opérations pour lesquelles vous étiez concerné ?



Réponses obtenues : 18 Question(s) ignoré(s) : 8

Commentaires:

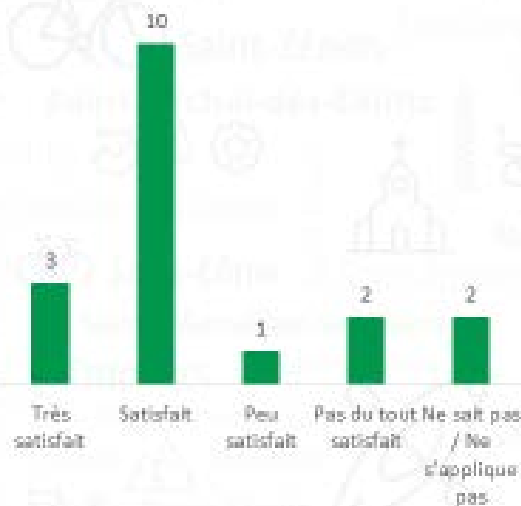
- À date juste Crête et Champoux ici...
- La communication avec les BGAs réguliers est bonne, plus difficile avec ceux moins présents généralement sur le territoire.
- Par l'entremise du MFFP
- Une fois par lettre
- On est consulté en parallèle par le gouvernement et un représentant des industriels.





Question 10

Êtes-vous satisfait de l'application de cette mesure ?



Commentaires:

- Je trouve que c'est important
- Une fois par lettre pour 2017

Réponses obtenues : 18 Question(s) ignorée(s) : 8





TABLE GIRT 062

Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière

Mesure d'harmonisation générale

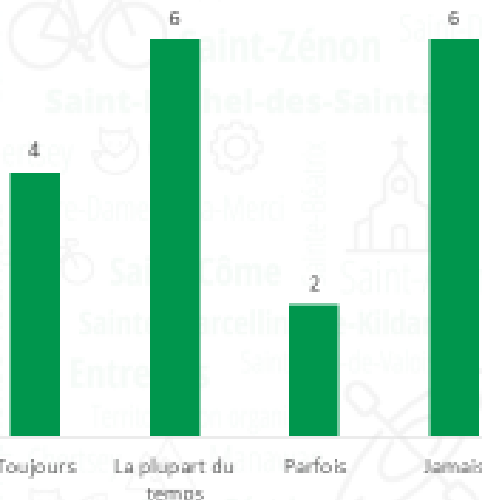
Transport des bois

Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.



Question 11

Le responsable des opérations est-il entré en contact avec vous avant ou pendant les opérations pour lesquelles vous étiez concerné ?



Réponses obtenues : 18 Question(s) ignoré(s) : 8

Commentaires:

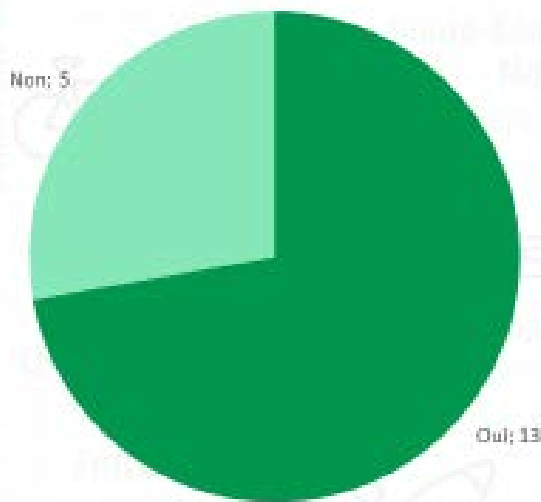
- En général, on connaît les dates
- Pour 2017
- Je n'ai pas été avisé mais je les ai contactés pour savoir ce qui en était.
- C'est la MRC qui le fait...





Question 12

L'avis de 15 jours avant le début des travaux vous a-t-il été utile ?



Commentaires:

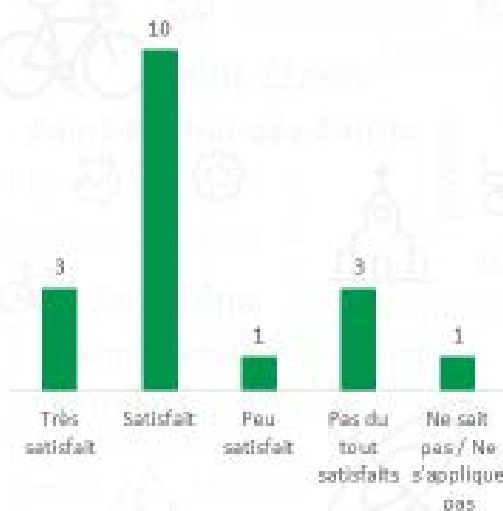
- Puisque nous ne l'avons jamais reçu
- Enlever le matériel de piégeage avant, pour 2017

Réponses obtenues : 18 Question(s) ignorée(s) : 0



Question 13

Êtes-vous satisfait de l'application de cette mesure ?



Commentaires:

- Très important
- Puisque nous n'avons pas pu en bénéficier, Sinon, nous aurions grandement apprécié cette mesure.

Réponses obtenues : 18 Question(s) ignorée(s) : 0





TABLE GIRT 062

Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière

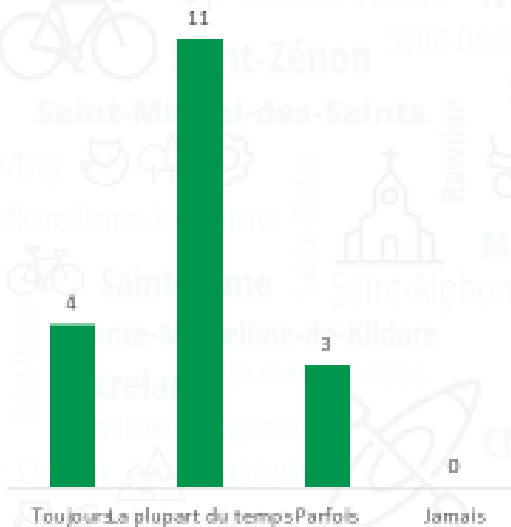
Mesures d'harmonisation spécifiques



Question 14

Les mesures d'harmonisation spécifiques vous concernant ou concernant les utilisateurs que vous représentez ont-elles été respectées ?

Commentaires



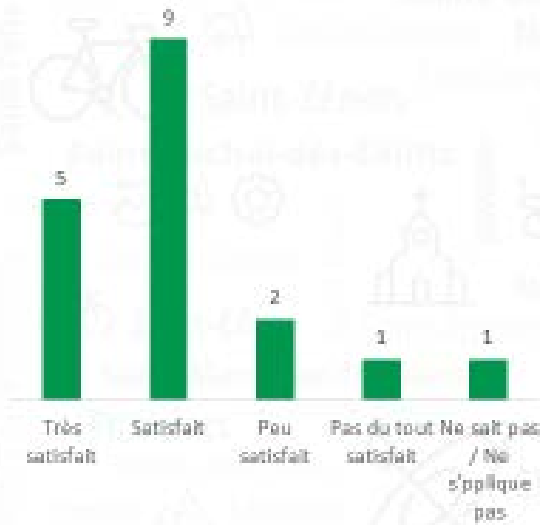
Réponses obtenues : 18 Question(s) ignorée(s) : 8

- J'ai un problème de chemin qui a été construit sans que la mesure d'harmonisation ne soit respectée ... ils devaient fermer le chemin après avoir sorti le bois mais là les autochtones ne veulent pas ... ça aurait dû être harmonisé avec les autochtones avant de faire le chemin ... là j'ai bloqué ce chemin car j'ai un autre secteur qu'ils vont vouloir bûcher bientôt et on va avoir le même problème d'accès trop difficile à contrôler ... j'aurai besoin d'une fermeture là aussi ou qu'ils sortent le bois par plus haut !! Donc, je revendique pour le futur ...
- Mais un sentier de trappe fermé en partie par des arbres laissés dans le sentier.
- Pour 2020-2021 ça bien été respecté mais pour 2019-2020 on avait demandé de ne pas voir d'andains mais ça n'a pas été respecté à 100%.
- Souvent, les compagnies sont réticentes aux répartition spatio-temporel
- Nous sommes à vérifier les travaux visés et un rapport devrait être émis en août



Question 15

Êtes-vous satisfait de l'application de cette/ces mesure (s) ?



Commentaire:

- Les forestiers disent au ministère ce qu'ils veulent bûcher... le ministère prend de l'expérience, c'est bien !!

Réponses obtenues : 18 Question(s) ignorée(s) : 0





TABLE GIRT 062
Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière

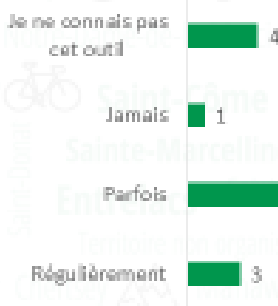
Outils d'informations et communication



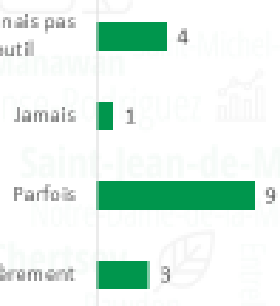
Questions 16, 17 et 18

Outils d'informations et communication

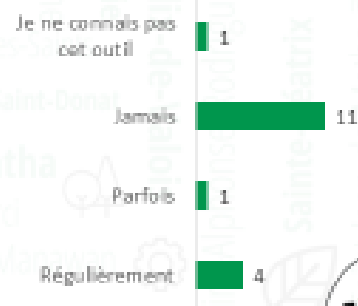
Je consulte le site Internet de
la Table GIRT 062 ?
www.foretlanaudiere.org



Je consulte la carte
interactive en ligne
disponible sur le site
Internet de la Table GIRT
062 ?



Je consulte le tableau de
suivi des travaux
forestiers sur le site
Internet de la Table GIRT
062 ?



Réponses obtenues : 17 Question(s) ignoré(s) : 9





Question 19

Quels éléments pourraient être améliorés ou quelles informations pourraient être ajoutées au site Internet de la Table GIRT 062?

- Non, je ne sais pas, pour l'instant rien
- Laisser plus de temps et de pouvoir à mon représentant à la table pour nos revendications comme trappeur
- Envoi de notification lorsque de nouveaux documents sont versés au site. *Ex. les tableaux de suivi des travaux forestiers*
- Déjà très élaboré et complet pour les utilisateurs intéressés. Peut-être une section plus tape-à-l'œil pour stimuler un intérêt et/ou une compréhension rapide des fonctions de la Table par les non-initiés.
- Le changement de personnel au MFFP ainsi que le représentant de Crête a malheureusement causé un manque communication. Alors voilà pourquoi la stabilité des représentants à la TGIRT est importante. Mais le site est bien fait et fournit beaucoup de renseignements pertinents.
- OBLIGÉ DE RÉPONDRE amélioré à la question 2. La qualité des chemins a-t-elle été maintenue pendant et après les opérations alors que, dans notre cas, devrait être DÉTÉRIORÉ pour pendant et après.



Question 19

Quels éléments pourraient être améliorés ou quelles informations pourraient être ajoutées au site Internet de la Table GIRT 062?

- Chaque fois qu'un changement se fait, on devrait être avisé.
- Je ne sais pas, je ne suis pas allé
- À venir
- Puisque nous ne connaissions pas votre site, aucune réponse
- Je vais aller voir les outils mentionnés ci-haut
- Les informations disponibles sont assez complètes
- Faire les suivis 15 jours avant le début des travaux serait fort apprécié par les municipalités
- Il serait préférable que l'information soit acheminée directement aux personnes concernées par courriel. Comme nous ignorons quand une nouvelle information sera mise sur votre site, nous ne pouvons pas passer nos journées à aller voir au cas où.





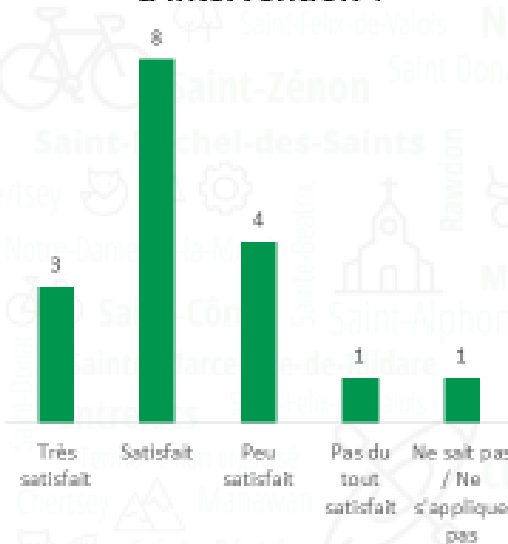
TABLE GIRT 062
Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière

Satisfaction générale



Question 20

D'une manière générale, quel est votre niveau de satisfaction concernant le processus d'harmonisation dans les secteurs d'intervention ?



Réponses obtenues : 17 Question(s) ignorée(s) : 9

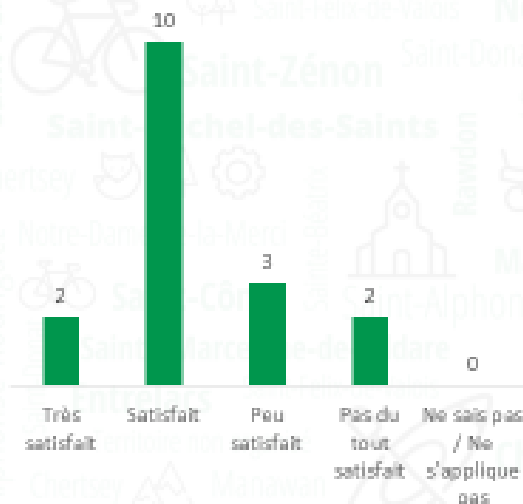
Commentaires

- Mais ce sont toujours les forestiers qui ont le dernier mot!!
- Il manque beaucoup de communication, surtout de la part de l'entrepreneur. Des avis par courriel de toutes les étapes de réalisation des travaux devraient être acheminés par courriel aux personnes concernées afin que l'information se rende à destination.
- On nous écoute mais pour une demande concernant la protection de la faune vaut mieux oublier
- Les mesures d'harmonisation sont souvent refusées par les entrepreneurs, sinon modifiées juste avant le début des travaux
- Ne tient pas compte de la sécurité routière sur les chemins municipaux.
- La communauté a son propre processus...



Question 21

D'une manière générale, quel est votre niveau de satisfaction concernant l'application des mesures d'harmonisation dans les secteurs d'intervention ?



Réponses obtenues : 17 Question(s) ignorée(s) : 9

Commentaires:

- En général, les mesures sont respectées.
- Ne tient pas compte de la sécurité routière et la capacité portante des chemins municipaux.
- Souvent on se fait dire non



Question 22

Selon vous, quelles connaissances ou quels outils faciliteraient la prise en compte de vos besoins en lien avec l'aménagement forestier ?

- Inventaire d'originaux en hiver pour cibler des secteurs à protéger des coupes trop sauvages... Dernièrement, j'ai vu que, autour de certains plans d'eau, les bandes riveraines sont en rouge... dans ce cas, il n'y a aucun prélèvement même partiel des bandes... je pense que ça devrait être ça dans toute les pourvoiries... aussi, il devrait y avoir une carte des ruisseaux intermittents et annuels... je pense que les forestiers bûchent trop dans les petites swamps qui sont moins apparentes... ces petits milieux humides sont les points de départ des sources d'eau fraîches à protéger... Aussi... très important, je ne sais pas ce que ça donne aux forestiers... sûrement de pouvoir ramasser la bande riveraine... lors de ma dernière harmonisation, j'ai vu que le chemin planifié commençait directement dans un milieu humide... c'est un cas que j'ai vu ici à la pourvoirie régulièrement. C'est sûr qu'il y a une raison pour assécher des milieux humides comme ça... J'aimerais bien savoir la cause... donc mieux vérifier l'implantation des chemins...
- Meilleure connaissance des habitats fauniques, notamment pour la grande faune (ex: MAJ logiciel MQH original).
- Des cartes de planification des coupes moins ciblé par petits secteurs car c'est très difficile d'avoir une vue d'ensemble.



Question 22

Selon vous, quelles connaissances ou quels outils faciliteraient la prise en compte de vos besoins en lien avec l'aménagement forestier ?

- Envoyer l'information pertinente par COURRIEL aux personnes concernées.
- Pour le moment, les forestiers avec qui nous faisons affaire sont très respectueux et donc les outils supplémentaires ne sont pas nécessaires.
- Aucun à ma connaissance
- Peut-être un parti neutre et indépendant concernant les ingénieurs forestiers et biologistes, matière à réflexion ?
- Indice de qualité d'habitat pour la faune. C'est une bonne chose qu'il y ait un biologiste à nouveau au MFFP à Sainte-Émélie-de-l'Énergie
- Avoir plus de simulations 3D des impacts de la coupe sur les sommets de montagne et plus de connaissance au niveau des impacts sur le bassin versant des lacs et cours d'eau
- La validation sur le terrain de certaines mesures spécifiques pour constater leur impact et leur application réels et finaux.
- Devrait plus tenir en compte les réponses des citoyens résidents et utilisateurs des chemins municipaux.



Question 22

Suite de la question 22...

- Il faudrait que les ministères se parlent et respectent les besoins des autres car notre clientèle a besoin de sécurité dans un 50 m protégé de chaque côté des sentiers pédestres pas un 30 m souvent très clairsemé et offrant un spectacle visuel désolant et dangereux car les vents jettent des arbres dans les sentiers. Imaginer comment passer au travers d'une tête d'arbre tombée dans un sentier, vous, qui avez un gros sac à dos et, quelques fois, avec de jeunes enfants. En espérant qu'elle ne vous tombe pas sur la tête. Le respect pour la sécurité des gens devrait y être depuis longtemps.
- Une formation autochtone pour le gouvernement et pour les usagers...
- Présentement, le MFFP a des commandes de leur patron lié à des politiques établies qui ne respectent pas nos attentes dans les secteurs à potentiel acéricole. Nous sommes à travailler cela par en haut car, localement, ils ne font que suivre les politiques en place et non la volonté des organismes productifs des ressources forestières en acériculture.
- La présence en personne aux rencontres est quelque chose qui me manque énormément elle permet de développer des liens et de mieux comprendre les autres utilisateurs, les rencontres virtuelles font le travail mais aucun lien n'est possible avec les autres et enlève la capacité de discussion entre les différents intervenants
- Nous allons commencer à utiliser votre site.